

A2LT

SAS au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de PONTAISE sous le numéro 911 884 047,
dont le siège social est situé : 137 RUE DES CHAMPS GUILLAUME 95240 CORMEILLES EN PARISIS

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 20 MARS 2024**

L'an 2024,
le 20 mars,
à 14 heures,

Au siège social, 137 RUE DES CHAMPS GUILLAUME 95240 CORMEILLES EN PARISIS

Les associés de la société A2LT, SAS au capital de 5 000 euros, divisé en 200 actions de 25 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Gwennael LE GALL, propriétaire de 50 actions
- Monsieur Mathieu TAPAGE, propriétaire de 50 actions
- Monsieur José Francisco CERQUEIRA, propriétaire de 50 actions
- Monsieur AGOSTINELLI SIEGFRIED, propriétaire de 50 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 200 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur José Francisco CERQUEIRA.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de l'ancien président et nomination du nouveau président.
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Président de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

Pour donner suite à la cession d'action du 18/12/2023, l'Assemblée générale décide de prendre acte de la démission du président monsieur AGOSTINELLI SIEGFRIED et lui donne quitus de sa gestion.

Elle décide de nommer Monsieur José, Francisco, LOPES, CERQUEIRA demeurant au 11 Rue Armand Sully, 33980 Audenge.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

Pour donner suite à la cession d'action du 18/12/2023, l'assemblée général décide de procéder à la modification corrélative des statuts en y mentionnant la démission de l'ancien président et la nomination du nouveau président .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

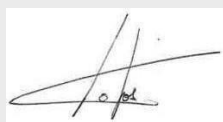
Le Président

CERQUEIRA LOPES

l'ancien Président

AGOSTINELLI Siegfried

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small 'L'.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small 'A'.

